



## Avis de mise en execution d'un titre executoire.

Par **sarazou**, le **23/03/2008** à **12:03**

Bonjour,

J'ai reçu un "avis de mise en execution d'un titre executoire" envoyé par des huissiers et je rencontre deux problèmes.

Le premier est qu'il y a erreur sur l'orthographe du prenom, il manque une voyelle. Ce qui peut porter à confusion sur la legitimité de l'amende car une autre personne porte le même nom et prenom que moi mais avec cette même lettre manquante sur le prenom, c'est à dire avec la même orthographe utilisée sur l'avis. De plus il y a une erreur sur l'orthographe de l'adresse, elle ne correspond pas à l'adresse communiquée à la prefecture.

Est possible de contester cet avis, vu la possibilité d'erreur ?

Le deuxième est ce que cette même amende concerne un "defaut de mutation de carte grise - changement de domicile", avec comme dates ces informations :

"amende n° XXXXXXXX du 10/05/06, date des faits : 04/10/05, date du commandement : 16/05/07".

Le marque du vehicule est y ensuite noté ainsi que le numero d'immatriculation qui sont correctes mais les dates ne correspondent pas car j'ai acheté ce même vehicule qu'en mars 2007.

Puis-je également contester ? Mais comment faire puisque je n'ai reçu que l'avis des huissiers ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **citoyenalpha**, le **27/03/2008** à **03:27**

Bonjour

il convient d'avertir le créancier de son erreur de personne.

Faites parvenir au centre des impôts chargé du recouvrement de l'amende la photocopie de l'avis ainsi que la photocopie de votre permis et de la carte grise. Ajoutez une lettre où vous exposerez vos explications.

Envoyez un double de la lettre à l'officier du ministère public du lieu de l'infraction.

Restant à votre disposition